

Paiements pour Services Environnementaux

Expérimentation sur 3 BAC prioritaires de la Nièvre

6 captages prioritaires dans le nord de la Nièvre

- 5 captages « Grenelle » et 1 captage « conférence environnementale »
- Captages en secteur karstique sensible aux pollutions diffuses
- Gouvernance partagée pour l'animation des plans d'actions depuis 2013

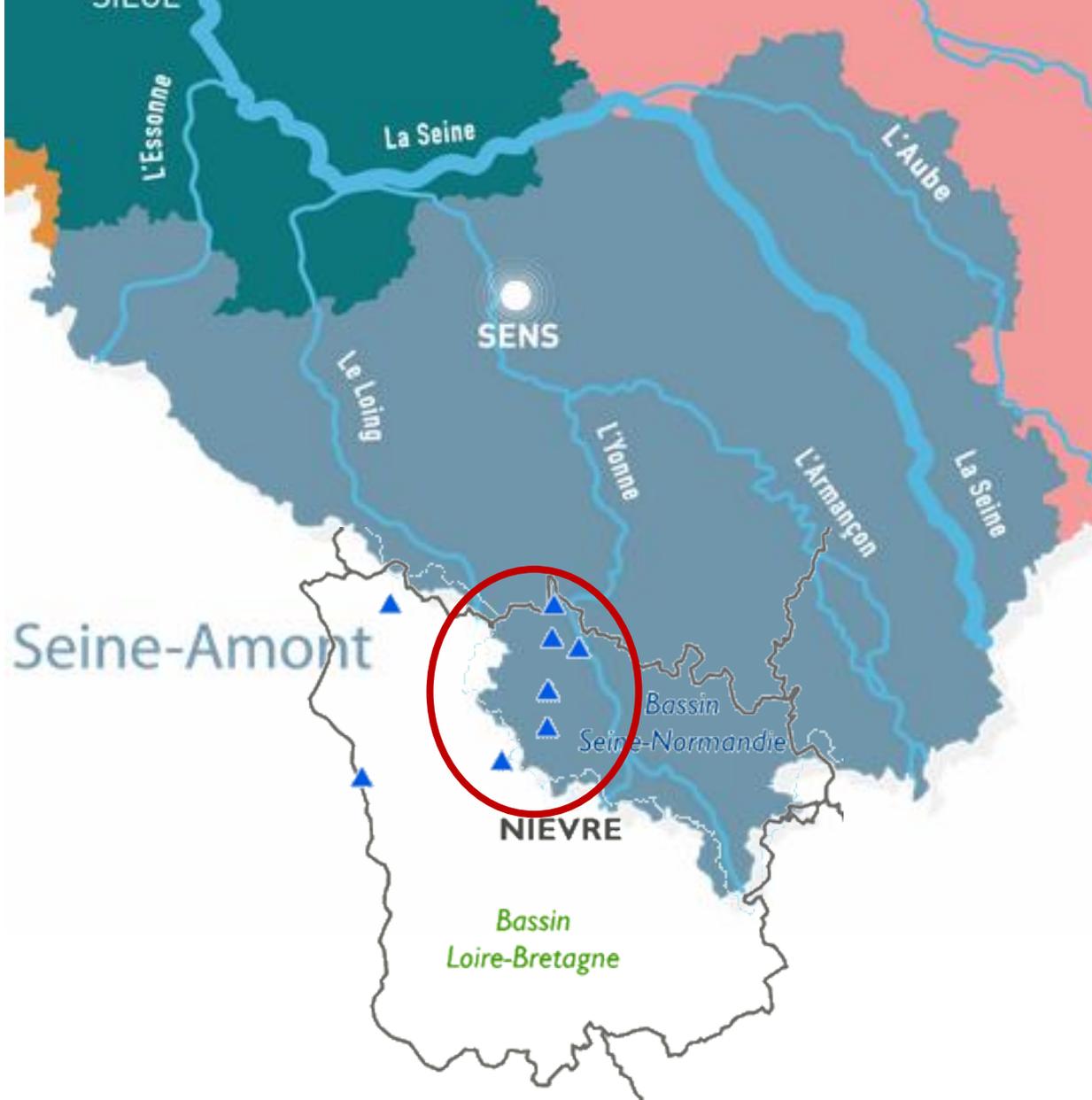


Dorney

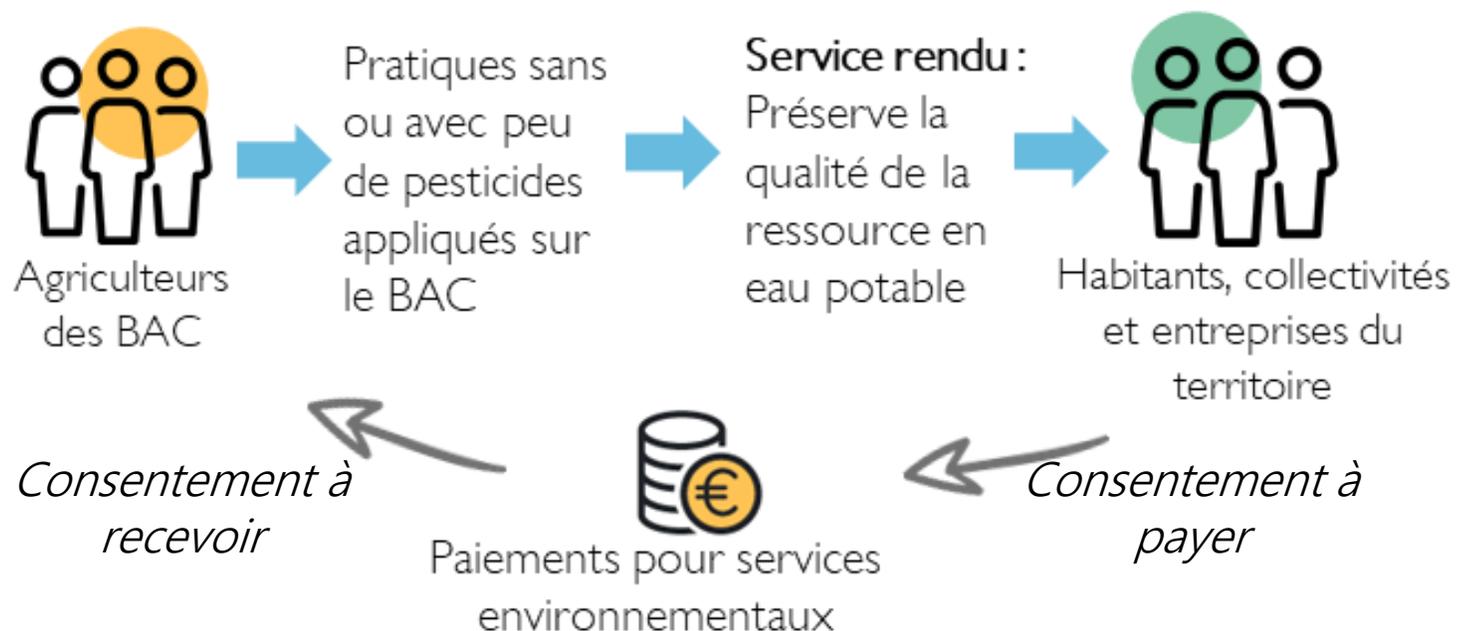
Brion-sur-Beuvron

Cellule d'animation agro-environnementale des captages prioritaires de la Nièvre sur le bassin Seine Normandie

- CTEC 2022-2024 « protection des captages »
- 2021 : étude de préfiguration pour expérimenter les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) dans le cadre de l'AMI PSE de l'AESN



Principe des PSE : rémunérer un service rendu



- Dispositif volontaire avec une logique de résultats
- **Cahier des charges adapté aux enjeux locaux des captages**, indicateurs définis en réunions techniques et enquêtes réalisées auprès d'agriculteurs des BAC.
- Expérimentation dans le cadre d'un **régime spécifique** notifié à la Commission Européenne, et un régime d'aide spécifique AESN



Deux indicateurs pour protéger la ressource en eau

- Indicateurs de résultats, calculés à la fin de chaque campagne
- Domaine « Gestion des systèmes de production »
- Ambition politique : tendre vers le 0 phyto dans les BAC

Parcelles cultivées du BAC

Quantité de Substance Active (QSA) Herbicide sur le BAC

900 g/ha en moyenne sur SAU cultures + prairies temporaires

0 herbicide sur le BAC



Note /10

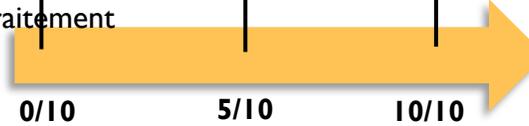
SAU de l'exploitation

% de surface avec un couvert protecteur de la ressource

0% de la SAU sans traitement

50% de la SAU

100% de la SAU sans traitement



Note /10

Clauses supplémentaires

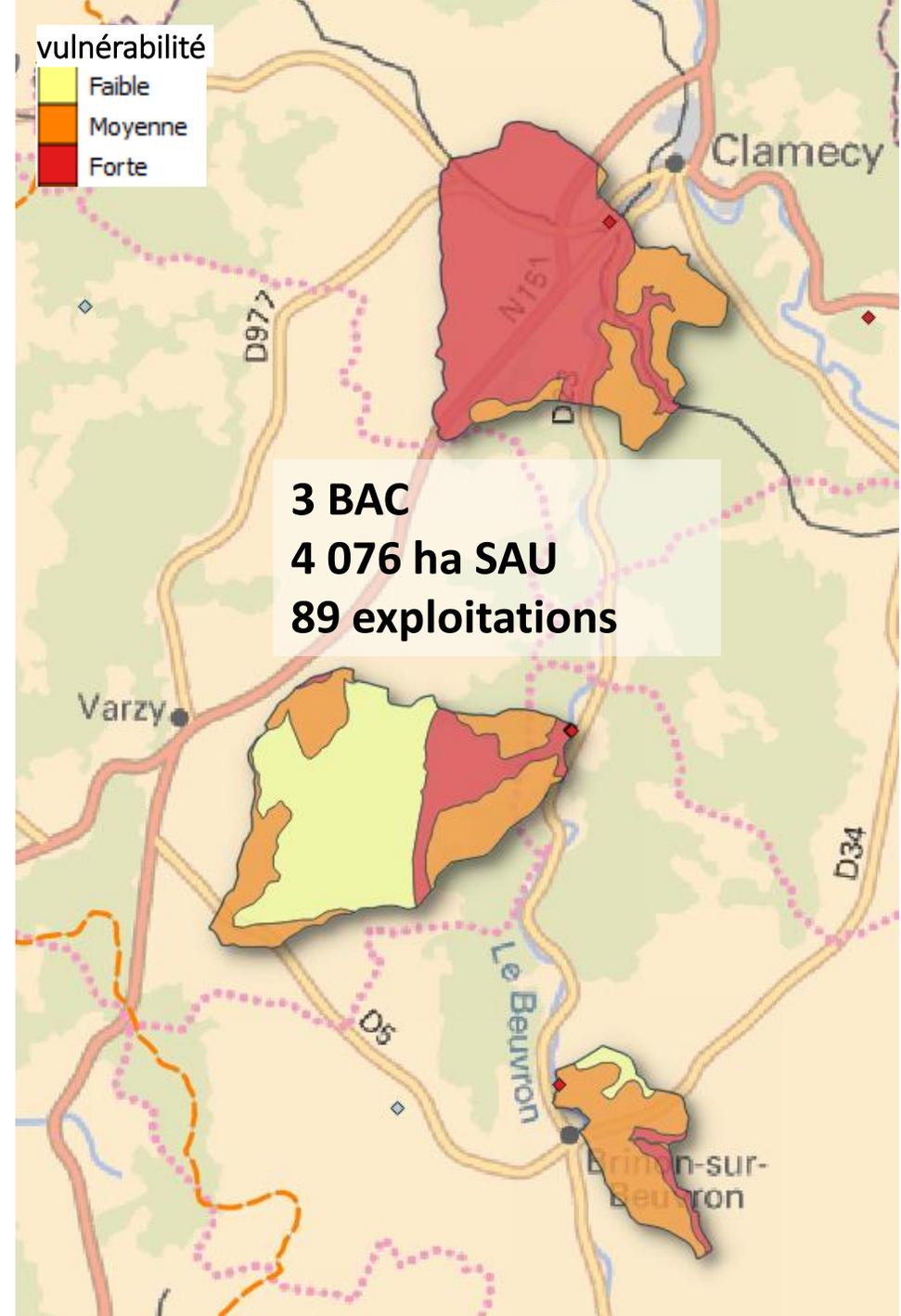
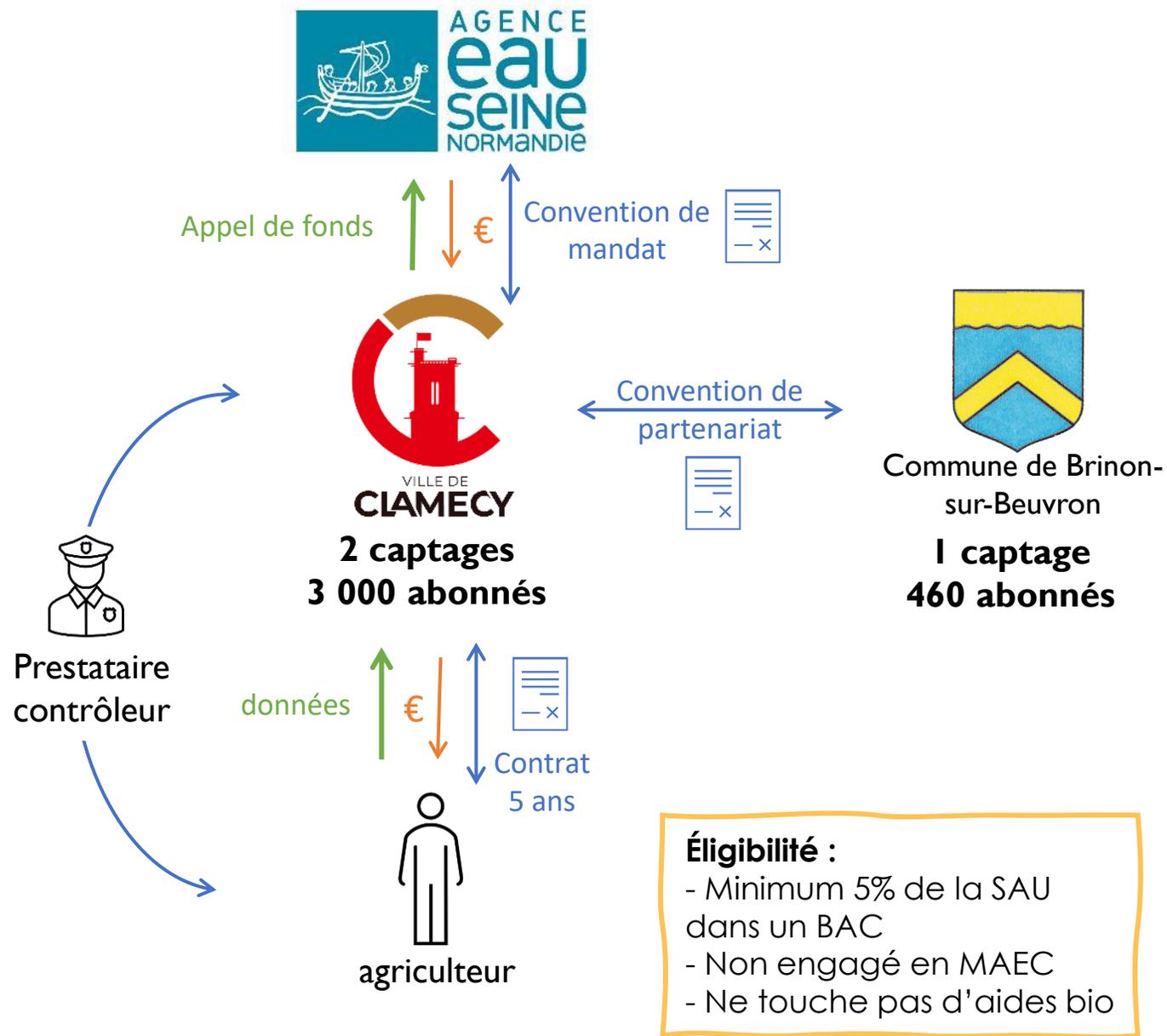
- Interdiction de retournement des prairies permanentes du BAC
- Participations aux « actions nitrates » du BAC
- Participer à au moins un **atelier de co-conception de système de culture** durant les 5 ans
- Une rencontre individuelle par an



$$\text{PSE de l'année} = \frac{\text{Moyenne des 2 notes}}{10} \times 70 \text{ €/ha} \times \text{SAU totale de l'exploitation}$$

Plafond annuel : 15 000 €/exploitation

Une expérimentation sur 3 BAC



Bilan de la 1^{ère} campagne de contractualisation



16 exploitations engagées sur 57 éligibles (28%)

3 412 hectares dont :

- ✓ 1 162 ha (34%) dans les BAC
 - ✓ 360 ha de parcelles cultivées
 - ✓ 802 ha de prairies permanentes



Dynamique différente selon les territoires

- ✓ Majoritairement des exploitations de **polyculture-élevage**
- ✓ 1 BAC principal



-50% d'utilisation des herbicides sur les BAC

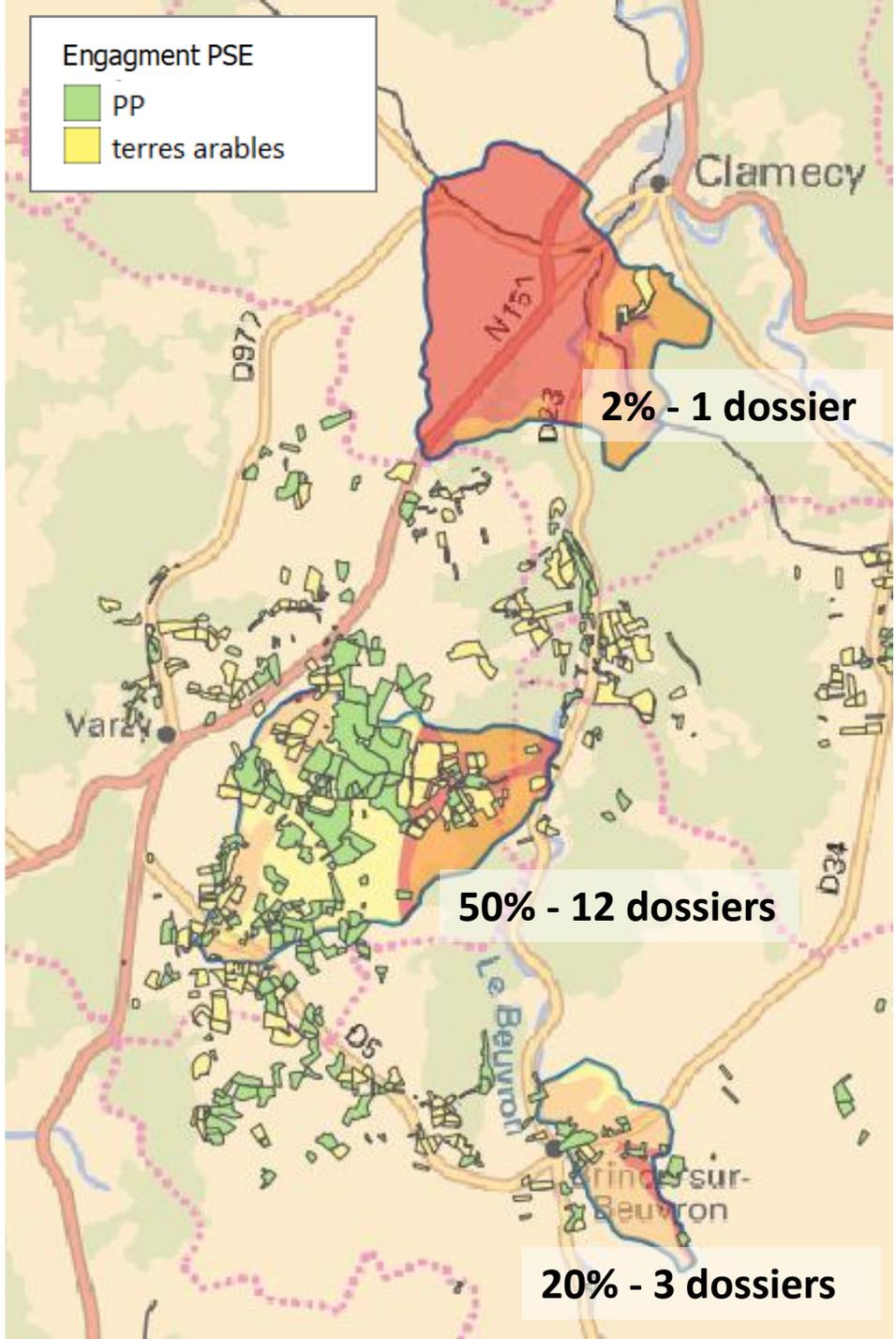
- ✓ 320 g/ha → 170 g/ha entre 2022 et 2026 (*trajectoires estimées*)



Budget prévisionnel :

- ✓ **738 570 €** sur 5 ans
- ✓ En moyenne, 9 200 €/an/exploitation ; 48 €/ha

Objectifs de contractualisations non atteints
> 2^{ème} campagne d'engagements en 2022



Bilan : Une expérimentation permise par les financements AESN et une volonté politique forte de travailler sur le volet préventif

- **Aspects positifs**

- ✓ Rémunération pour un service rendu et non plus pour une contrainte environnementale
- ✓ Une adaptation des indicateurs de résultats aux contraintes du territoire
- ✓ Un suivi local des exploitants engagés
- ✓ Un engagement fort des collectivités maîtres d'ouvrages

- **Limites**

- ✓ Un cadre contraint par le régime notifié à la Commission Européenne:
 - Nombreuses réflexions pour trouver les bons compromis pour un créer dispositif juste
 - Obligation d'engager **l'ensemble des surfaces de l'exploitation** : quid de l'impact réel pour les captages ?
- ✓ Faibles volumes captés et donc faible budget des collectivités rurales face au dispositif
- ✓ Comment pérenniser et assurer un « auto-financement » au-delà de l'expérimentation ?



Merci de votre attention

Lison Delsalle, animatrice agro-environnement - lison.delsalle@mairie-clamecy.fr

